

# Repérage précoce par les généralistes : c'est possible !

**Patrick Daimé,**  
médecin généraliste, addictologue,  
vice-président d'Addictions France.

La prévalence de la consommation d'alcool en France reste élevée ainsi que ses conséquences tant en termes de morbi-mortalité que de complications familiales, professionnelles, sociales et sociétales. La relation de confiance dans laquelle s'inscrit la consultation de médecine générale est propice au repérage précoce des conduites d'alcoolisation [1] et à l'acceptation de l'intervention brève [2]. Il existe un avant l'installation de la dépendance et des complications irréversibles de l'alcool. C'est cette période qu'il convient de cibler pour intervenir, l'usager pouvant encore retrouver la gestion de ses consommations.

Le développement du repérage précoce et de l'intervention brève (RPIB) fait suite aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans les années 1980, intitulés *Drink less program*, portant sur la prise en charge des problèmes d'alcool en médecine de premier recours. Les généralistes identifiaient insuffisamment les problématiques liées à l'alcool dans leurs pratiques quotidiennes, par insuffisance de temps, de formation, etc. De plus, les mésusages sans dépendance, les usages à risques ou usages nocifs et les troubles faibles à modérés de l'usage

de l'alcool sont bien plus fréquents [3] que dans leurs représentations de la dépendance. Des questionnaires de repérage (*Alcohol Use Disorder Identification Test*, Face [4]) ont démontré leur efficacité, avec une réduction moyenne de 25 % des consommations chez les hommes consommateurs excessifs et une amélioration de leur état de santé. En France, ce dispositif a été évalué par l'Observatoire français des drogues et des conduites addictives (OFDT) [5].

## Un questionnaire pour guider l'échange

L'objectif est de faire entrer le RPIB dans la pratique quotidienne des médecins traitants. Lors d'une consultation, le généraliste peut informer son patient de l'existence d'un questionnaire : il constitue un tiers dans la relation soignant-patient et dans l'échange sur l'usage de l'alcool. Ses résultats donnent lieu à un score, commenté. Par exemple, «  *votre consommation d'alcool se situe dans une zone à risque, sans dépendance, pour laquelle un court échange sur l'alcool peut vous apporter des informations* ». Ceci ouvre la voie à l'intervention brève. Celle-ci aborde plusieurs points :

- les risques de la consommation d'alcool sont expliqués (toxicité, impact psychologique, caractère addictif...), en insistant sur ceux qui menacent le plus la personne ;
- la notion de verre standard est rappelée (pas de doses « maison ») ;

## L'ESSENTIEL

► **Les médecins traitants ont un rôle à jouer dans la prévention de l'alcool. Un dispositif évalué leur permet de repérer des usages à risque et de proposer une intervention brève à leurs patients. Son bon rapport coût-efficacité plaide pour une diffusion auprès de ces professionnels.**

- il est demandé au patient comment il pourrait réduire sa consommation : ses propositions sont valorisées et complétées par des conseils adaptés ;
  - des objectifs atteignables sont proposés, avec des actions, des moyens, un calendrier décidés par la personne ;
  - un livret ou un document écrit lui est remis ;
  - il est assuré d'avoir du soutien et de l'écoute.
- Une étude [7] montre que les deux tiers des généralistes formés utilisent régulièrement le RPIB. Son bon rapport coût-efficacité, sa rapidité d'exécution pour les professionnels, son acceptabilité par les patients, plaident pour son appropriation par un maximum de généralistes. ■



Cet article est sous licence internationale Creative Commons Attribution 4.0, qui autorise sans restrictions l'utilisation, la diffusion, et la reproduction sur quelque support que ce soit, sous réserve de citation correcte de la publication originale.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] *Agir en premier recours pour diminuer le risque alcool. Repérer tous les usages et accompagner chaque personne.* [Guide] Paris : Haute Autorité de santé, 20 juillet 2023 : 38 p. En ligne : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2023-10/guide\\_agir\\_en\\_premier\\_recours\\_pour\\_diminuer\\_le\\_risque\\_alcool.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2023-10/guide_agir_en_premier_recours_pour_diminuer_le_risque_alcool.pdf)

[2] Fouilland P., Grémy I., Klein P., Michaud P. Alcool, tabac, drogue : le public fait confiance aux médecins. *La Revue du praticien médecine générale*, 21 avril 2003, vol. 17, n° 611. En ligne : <https://www.larevuedupraticien.fr/archive/alcool-tabac-drogu-le-public-fait-confiance-aux-medecins>

[3] Batel P. Des drogues ? Lesquelles et à quels risques ? *Après-demain*, 2017, vol. 4, n° 44 : p. 16-18. En ligne : <https://doi.org/10.3917/apdem.044.0016>

[4] Locquet C. *Alcoologie en premier recours : Repérage précoce et intervention brève.* [Note de cadrage] Haute Autorité de santé, mars 2014 : 12 p. En ligne : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-04/reperage\\_precoce\\_et\\_intervention\\_breve\\_en\\_alcoologie\\_en\\_premier\\_recours\\_-\\_note\\_de\\_cadrage.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-04/reperage_precoce_et_intervention_breve_en_alcoologie_en_premier_recours_-_note_de_cadrage.pdf)

[5] Diaz-Gomez C., Millet M. *Repérage précoce intervention brève : stratégies de promotion du repérage précoce et de l'intervention brève en matière d'alcool*

*auprès des médecins généralistes.* Saint-Denis : Observatoire français des drogues et des tendances addictives, 2005 : 220 p. En ligne : [https://bdoc.ofdt.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=56128](https://bdoc.ofdt.fr/index.php?lvl=notice_display&id=56128)

[6] Les Médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire face aux conduites addictives de leurs patients. Alcool, tabac et cannabis. *Panel en médecine générale 2018-2021, observatoire régional de la santé, union régionale des médecins libéraux Pays de la Loire*, septembre 2021, n° 29 : 12 p. En ligne : [https://www.orspaysdelaloire.com/sites/default/files/pages/pdf/2021\\_PDF/2021\\_%20panel4\\_mg\\_AlcoolTabac-Cannabis\\_29\\_v2.pdf](https://www.orspaysdelaloire.com/sites/default/files/pages/pdf/2021_PDF/2021_%20panel4_mg_AlcoolTabac-Cannabis_29_v2.pdf)